

# COMPTE RENDU

## Séance du 16 Juillet 2015

L'an deux mil quinze le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire.

### **Etaient présents :**

Mme BELLIN Béatrice, M. BOSC Laurent, Mme COMTE Delphine, M. DESPESSE Joël, M. DESPESSE Pierre, M. FOUREL Xavier, Mme FOUREL Katia, M. NODON Henri, M. PERNIN Alain, M. PERRIN Anthony, M. PEYRARD Sébastien, Mme SERRETTE Nadine, M. LONGEROUCHE Jean-Michel,

### **Etai(ent) excusé(s) :**

PERNIN Alain, MOUNIER Serge, BELLIN Mickaël

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : M. BOSC Laurent

### **43-2015 : TARIF REPAS CANTINE SCOLAIRE**

Madame le Maire informe le conseil municipal que la société Plein Sud Restauration fixe à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2015 le repas cantine à 3.18 € TTC (Revalorisation Indice INSEE)

Il convient donc de fixer les tarifs de la cantine municipale.

Mme le Maire propose au Conseil Municipal d'appliquer pour l'année **2015/2016** le tarif de 3.60 € par repas et par enfant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

**FIXE** à 3.60 € le prix du repas à la cantine pour les enfants des écoles de Colombier le Jeune

### **44-2015 TARIF GARDERIE PERI-SCOLAIRE**

Mme le Maire rappelle au conseil municipal les tarifs de la garderie péri-scolaire, il invite le conseil municipal à fixer les montants pour l'année scolaire 2015-2016; il précise que ce tarif est indexé sur l'indice des prix à la consommation de l'INSEE de mai de chaque année (indice hors tabac ensemble des ménages pour Juin 2015 =126.55 variation annuelle de 0.3 %)

Après avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité,

**Décide** d'appliquer les tarifs suivant :

#### Le Matin

- 7h00 à 8h30 >	2.20 €	1.97 € (2 <sup>ème</sup> enfant)	1.76 € (3 <sup>ème</sup> enfant)
-----------------	--------	----------------------------------	----------------------------------

#### Le Soir

- 16h30 à 17h30 >	1.91 €	1.76 € (2 <sup>ème</sup> enfant)	1.48 € (3 <sup>ème</sup> enfant)
-------------------	--------	----------------------------------	----------------------------------

- 17h30 à 18h30 >	1.91 €	1.76 € (2 <sup>ème</sup> enfant)	1.48 € (3 <sup>ème</sup> enfant)
-------------------	--------	----------------------------------	----------------------------------

**Précise** que toute heure commencée est due

### **45-2015 : TARIF ABONNEMENT BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE**

Madame le Maire demande au conseil de revoir le cas échéant le tarif de l'abonnement annuel à la bibliothèque municipal qui est depuis quelques années à 7.00 € par famille.

Après avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité,

**Décide** d'augmenter le tarif d'abonnement à la bibliothèque municipale. Le nouveaux tarif applicable au 1er Septembre 2015 est de 10 € par an et par famille.

### **46-2015 : TRAVAUX DE VOIRIE 2015**

Madame le Maire présente au conseil municipal les devis des entreprises EVTP et EIFFAGE TP pour les travaux 2015 sur les voirie suivantes :

- VC cimetièrre élargissement
- VC de Sauzet à Bonnet
- VC la Sagne à St Romain

Après avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité,

**Choisit** l'entreprise EVTP

**Décide** de réaliser les travaux ci-dessous :

- VC de Sauzet à Bonnet > 21 361.50 € TTC

#### **47-2015 : TARIF MAISON DE PAYS**

Madame le Maire demande au conseil municipal de réévaluer les tarifs de location de la salle de la Maison de Pays suite à l'augmentation du prix du service de nettoyage.

Après avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité,

**Décide** d'appliquer les tarifs suivants à partir du 1<sup>er</sup> Août 2015 :

##### Particuliers domiciliés dans la commune et associations locales

- |  |       |
|--|-------|
| - Location week-end ou manifestations payantes en soirée     | 180 € |
| - Manifestations à la journée et repas interne(8h00 à 19h00) | 80 €  |
| - Location réception enterrement                             | 15 €  |

##### Personnes extérieures et Associations extérieures

- |  |       |
|--|-------|
| - Location week-end ou manifestations payantes en soirée     | 230 € |
| - Manifestations à la journée et repas interne(8h00 à 19h00) | 100 € |

##### Forfait pour les associations qui utilisent régulièrement la salle

Association CULTURELLE 270 €

Association BOUCIEU LOISIRS 153 €

Toutes les réunions professionnelles sont gratuites

Une location est offerte pour les associations de la commune, un fois par an.